



APPEL COMMUN

**De l'Union Départementale CGT de Meurthe & Moselle et de
Coordination Syndicale Départementale CGT de la Fonction
Publique Territoriale**



**Public – Privé : Tous ensemble dans l'action le 16 janvier !
Soutenons les camarades en lutte de la Mairie de Longwy –
Défendons le droit de grève !**

Les agents de la Maison des Enfants de Longwy sont en grève depuis le 04 janvier 2018 pour le respect par l'employeur du taux d'encadrement des enfants, le versement de la Nouvelle bonification indiciaire prévu par les textes et la pérennisation des contrats précaires.

Ils ont été rejoints par les agents des autres services de la collectivité.

La mairie de Longwy porte la pleine et entière responsabilité de ce conflit en refusant d'engager de véritables négociations durant la période de préavis. Par le fait, elle a bafoué la législation qui l'oblige à négocier durant cette période.

Dès le début de la lutte, suivie par 100 % des agents de la Maison des Enfants, la collectivité a mis en place une stratégie de la tension et joue le pourrissement du conflit en faisant remplacer les grévistes par des intérimaires non qualifiés pour s'occuper d'enfants, contrevenant ainsi de manière scandaleuse aux textes régissant le droit de grève.

Comme si cela ne suffisait pas, elle entrave les droits des instances de représentations du personnel en empêchant notamment au secrétaire du CHSCT d'accéder aux locaux de la Maison de la Petite Enfance.

Ces méthodes sont dignes d'une république bananière, déshonorent ceux qui les emploient !

Le syndicat CGT des Territoriaux de Longwy appelle à un rassemblement des agents de la Mairie de Longwy devant la Préfecture de Meurthe & Moselle à Nancy, le mardi 16 janvier à 10h30.

L'UD CGT de Meurthe & Moselle et la CSD de la Fonction Publique Territoriale appellent l'ensemble des syndicats, du secteur public et du secteur privé à envoyer des délégations au rassemblement devant la Préfecture.

En effet, au-delà des revendications légitimes défendues par les agents qui doivent être satisfaites, l'attitude vil et provocatrice de l'autorité territoriale doit être dénoncée publiquement et fermement ! C'est une attaque en règle contre la liberté fondamentale que constitue le droit de grève.

Lorsqu'un syndicat CGT est attaqué, lorsque les syndiqués sont bafoués dans leurs droits, c'est toute la CGT qui est attaquée et c'est toute la CGT qui doit se mobiliser !

**Le 16 janvier 2018, pour soutenir nos camarades de la Mairie de Longwy et pour défendre
le droit de grève, mobilisons-nous fortement !**

**RASSEMBLEMENT A 10H30 A NANCY DEVANT LA PREFECTURE DE
MEURTHE & MOSELLE**